



NOTRE PROJET ASSOCIATIF

Autodétermination et valorisation des rôles sociaux



ÉDITO	3
CHIFFRES CLÉS	4
INTRODUCTION	5
LES 6 DIMENSIONS DU PROJET ASSOCIATIF	6
LES VALEURS PARTAGÉES	8
LA MISSION ET LES MOYENS DE L'ASSOCIATION.....	9
LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES, LEURS BESOINS, LEURS ÉVOLUTIONS	10
LES AXES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION À HORIZON 2030.....	12
- LA PARTICIPATION SOCIALE	15
- L'INCLUSION SCOLAIRE	17
- L'INCLUSION PAR LE TRAVAIL	19
- LE RÉPIT / REPOS	21
- LE VIEILLISSEMENT	23
- L'HABITAT INCLUSIF	25
ANNEXES	27

Image de couverture :
le groupe de professionnels, personnes accueillies et administrateurs qui a rédigé
le projet associatif.

ÉDITO

« Un nouveau projet associatif tourné vers l'autodétermination et la valorisation des rôles sociaux, construit en commun avec toutes les parties prenantes »



Hugues BENEDETTI
Président de l'association

Le 21 juin 2022, nous lançons la refonte de notre projet associatif en regroupant des intervenants de divers horizons pour réfléchir aux enjeux des changements imposés par les orientations nationales autour de la transition inclusive.

L'engagement dans cette démarche de transition a été longue, un certain nombre de décisions étant incomprises : limitation ou fermeture de places d'accueil en établissement spécialisé, transfert forcé vers le milieu ordinaire, objectifs de résultats... Bref, des décisions unilatérales, inquiétantes, et oubliant l'individu et l'humain ; une politique du chiffre dénuée de bon sens et éloignée de la réalité du terrain, excluant les personnes les plus éloignées de l'autonomie.

La société inclusive ne se décrète pas ; elle se construit avec toutes les composantes de la société

Ces réformes doivent au contraire permettre une approche par les droits des personnes accompagnées, tout en n'oubliant pas les spécificités de chacun, particulièrement dans le handicap mental. Elles ne peuvent imposer une inclusion par la fréquentation forcée du milieu ordinaire dans la vie quotidienne, sans accompagnement adapté et spécialisé. **La société inclusive ne se décrète pas. Elle se construit avec toutes les composantes de la société : personnes en situation de handicap, familles, professionnels, institutions, partenaires ...**

Mais il convient d'accepter que nous, proches comme professionnels, avons une part de responsabilité dans cette situation. Le Avoir été trop protecteur, comme le fait d'installer nos structures spécialisées loin des lieux de vie, a fini par nous isoler de la société et créer un fossé d'incompréhension, parfois de peur réciproque.

Il ne faut pas oublier le seul et unique objectif : le bien être des personnes accompagnées, ce qui s'entend par répondre à leurs attentes, en privilégiant une approche fondée sur l'individu, son autonomie et ses choix de vie. **Oui, nos proches sont capables de belles choses et notamment de s'exprimer pour eux.** Je retiens notamment les réussites d'Handifashion, des Duo-Days ou du restaurant Papilles et Papillons.

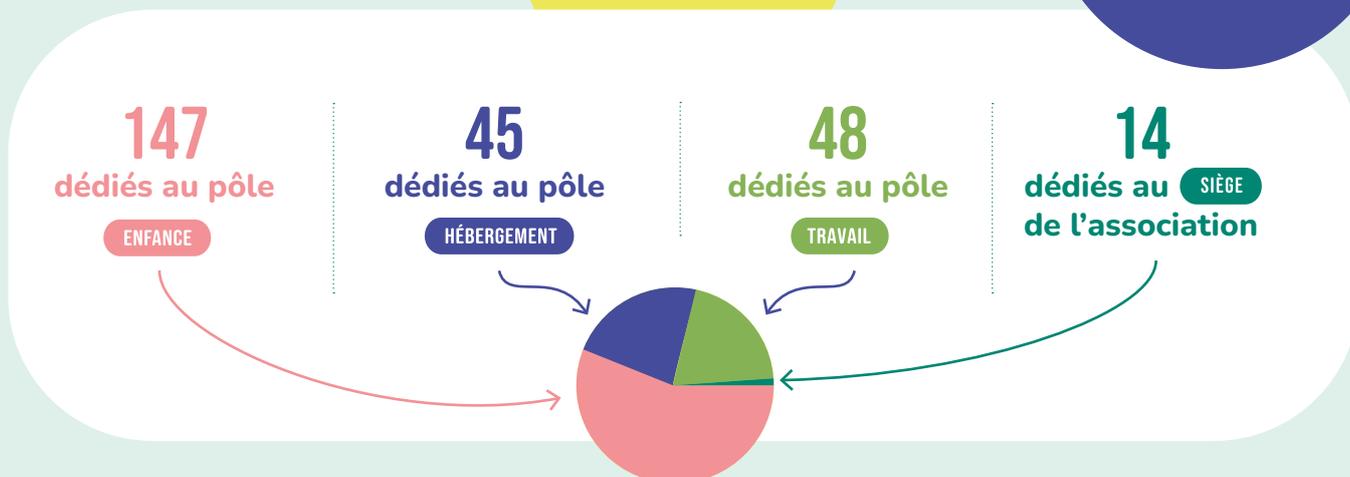
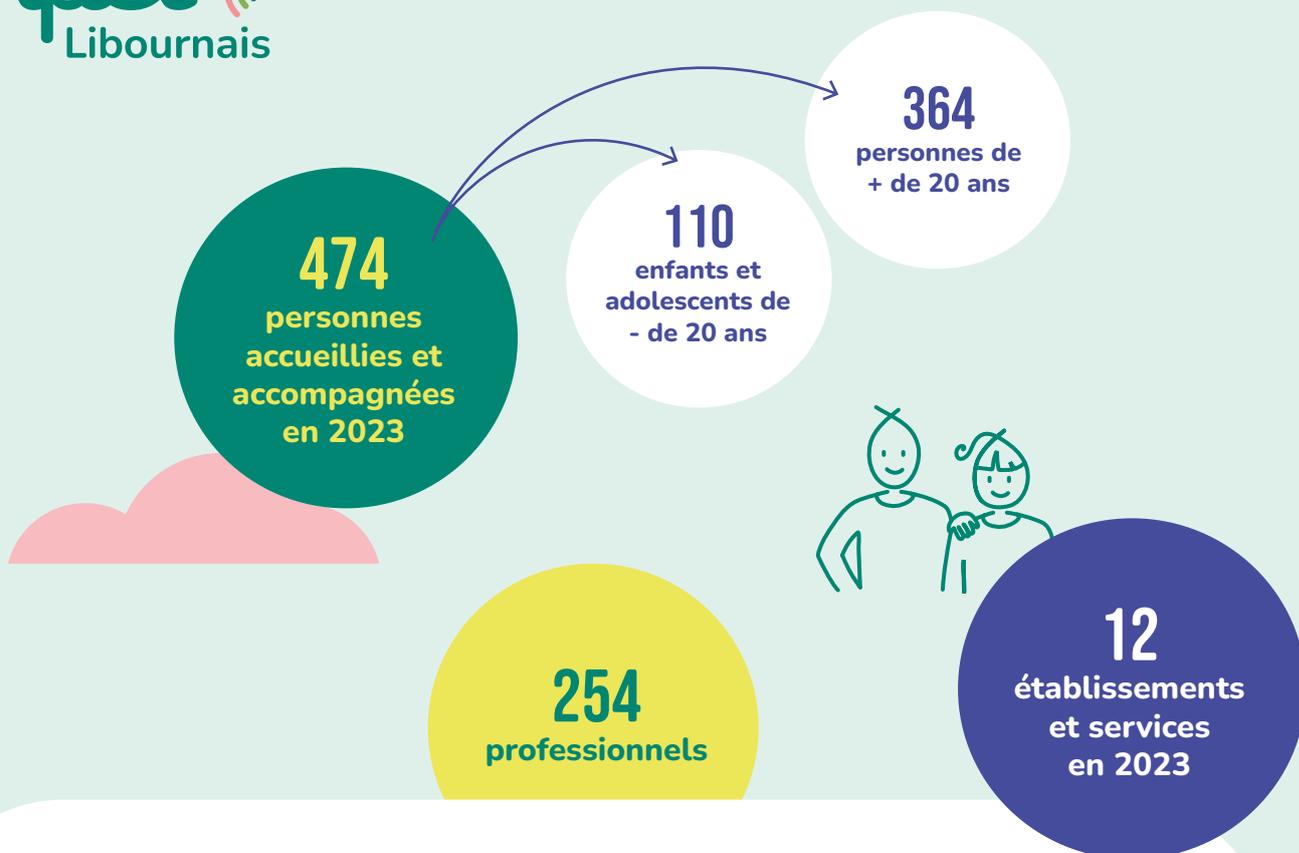
Nous devons anticiper et participer aux mutations de notre société et du médico-social, en étant imaginatifs, innovants et créatifs

Derrière ces enjeux se cache la question de l'**autodétermination**. C'est un axe majeur qui impacte les personnes que nous accompagnons, comme leurs familles et les professionnels.

Aussi, nous devons anticiper et participer aux mutations de notre société et du médicosocial, en étant imaginatifs, innovants et créatifs, comme nos politiques publiques doivent arrêter de fonctionner de façon unilatérale, afin d'offrir une place pour tous dans la société et permettre à chacun d'avoir un rôle dans celle-ci, dans des conditions de vie dignes.

Cela constitue la ligne directrice de la politique initiée il y a trois ans au sein de l'APEI, dans le but d'apporter **une solution à chacun d'ici 2030**. C'est le sens de ce nouveau projet associatif tourné vers l'autodétermination et la valorisation des rôles sociaux, construit en commun avec toutes les parties prenantes, personnes accompagnées, parents et professionnels.





EN 2023

L'APEI du Libournais, c'est un collectif d'environ 474 personnes accompagnées, une vingtaine de bénévoles et 254 professionnels.

L'association regarde l'avenir avec un nouveau logo et une nouvelle déclinaison de son acronyme :

Accompagnement, Partage, Enseignement, Inclusion.

INTRODUCTION

Pour assurer la continuité, mettre à jour et impulser une nouvelle dynamique associative, le Président et le Directeur Général de l'APEI du Libournais ont lancé, en 2022, Le processus d'élaboration du projet associatif 2024-2028. Ils ont organisé une démarche participative, construite avec des personnes accompagnées, des administrateurs, et des professionnels.

Cette démarche s'est déroulée lors de 8 journées dédiées, animées par le Comité Franco-Québécois pour l'Inclusion et la Participation Sociale :

- **Une journée de formation aux concepts qui vont porter le nouveau projet associatif** : l'autodétermination et la valorisation des rôles sociaux, en octobre 2022,
- **Une journée « Forum ouvert »**, en décembre 2022, au cours de laquelle l'intelligence collective mobilisée a fait émerger les thèmes structurants du projet associatif
- **Six journées de construction du contenu** par des personnes accompagnées, des administrateurs, des professionnels du Pôle Enfance, du Pôle Hébergement et vie sociale, du Pôle Travail et des Services Administratifs, de janvier à mai 2023.

LES 6 DIMENSIONS DU PROJET ASSOCIATIF

En 2023, l'APEI du Libournais s'appuie sur l'histoire décrite dans le Projet associatif 2018 (présentée en Annexe 1).

De 2018 à 2022, des événements majeurs ont continué de marquer l'histoire de l'association et son ouverture sur l'extérieur :

- la création du poste de Directeur Général en 2017,
- le changement de gouvernance en 2020,
- une nouvelle organisation des pôles : les modifications et créations d'établissements et services médico-sociaux se sont poursuivies et la transversalité entre les pôles a été mise en avant, permettant de développer de nouvelles pratiques, de déployer le mouvement inclusif et le développement de l'autonomie des personnes accompagnées.

Ces mouvements ont été accentués par l'environnement et, notamment la crise sanitaire en 2020 qui, à l'échelle de l'Association, est venue renforcer la motivation des parties-prenantes, le décloisonnement des structures et la transformation de l'offre, sous l'égide d'une grande solidarité.

Durant ces 5 années, les dimensions du nouveau projet ont commencé à émerger ou, s'ils étaient déjà présents, à se déployer.



LA PARTICIPATION SOCIALE,

s'est déployée avec le fonctionnement des Conseils de la Vie Sociale (CVS), **des groupes de travail** impliquant des travailleurs, les actions menées dans le milieu ordinaire...



LE RÉPIT/ REPOS

a été mis en œuvre suite à la création de **deux chambres d'accueil temporaire, des transferts, les groupes de parole avec les familles, l'augmentation des jours d'ouverture de l'Institut Médico-Educatif** (pendant les périodes de vacances), **des espaces de répit** pour les enfants dans le nouveau bâtiment du SEHA (Section Éducative Handicaps Associés), **la salle de retour au calme** à l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de la Ballastière, l'accès à **la salle de sport** du bâtiment des Dagueys, du Service à Temps Partiel (STP), lorsqu'ils ont besoin de s'isoler. Pour les professionnels, le groupe Qualité de Vie au Travail (QVCT) a commencé à travailler sur ces aspects.





L'INCLUSION PAR LE TRAVAIL

est affirmée par **l'offre d'activité professionnelle** des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), l'accès à la formation professionnelle, à des stages, à des expériences dans le milieu ordinaire, en entreprise. Elle est également mise en œuvre par le développement de la **Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE)** et de **l'évaluation des compétences professionnelles**, ainsi que par la participation aux **Duo Days**. Enfin, **l'évolution des postes de chargé d'insertion** facilite l'accès au milieu ordinaire.



LE VIEILLISSEMENT

est un **sujet d'actualité et complexe** dans le domaine du handicap intellectuel et les nombreuses idées qui ont émergées au sein de notre association ces dernières années n'ont pu être mises en œuvre, pour le moment, faute de moyens et de prise en compte par les autorités de contrôle et de tarification, les partenaires et la société. Dans ce domaine, les problématiques de financement et le manque d'anticipation par tous, le manque de partenariat, n'ont pas permis de développer des propositions adaptées aux personnes vieillissantes. En attendant, la transformation de places de Foyer d'Hébergement en places de Foyer Occupationnel, a permis à des personnes qui ne travaillent plus de conserver leur lieu de vie.



L'INCLUSION SCOLAIRE

par la création du **Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile Pro (SESSAD Pro)** en 2018, les différents **partenariats** avec le collège Saint-Joseph à Libourne, les **Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** de la Communauté de communes du Grand Saint-Émilionnais, le **Centre de Formation des Apprentis (CFA)**, l'augmentation du nombre d'enseignants au sein de l'Institut Médico-Éducatif (IME) et **l'accès à la scolarité adaptée** de tous les enfants, ont contribué à l'avancée du projet d'inclusion scolaire. La réorganisation de l'IME en 2018 a impulsé une nouvelle dynamique, permettant aux jeunes de l'IME d'accéder aux apprentissages en lien avec le programme scolaire tout au long de la journée, quelques soient leur âge et leurs difficultés. En 2019, ce dispositif est complété d'**un service d'insertion sociale et professionnelle**.



L'HABITAT INCLUSIF,

deux **appartements tremplin**, et un **appartement d'essai** soutenant l'autonomie ont été développés, et un projet d'habitat accompagné, partagé et intégré (API), est en préparation en centre-ville de Libourne, pour soutenir cette orientation.

LES VALEURS PARTAGÉES

Parce qu'elles sont en interaction permanente, les personnes accompagnées, les professionnels et les familles de L'APEI du Libournais, s'appuient sur des valeurs partagées.

Ainsi les valeurs de **bienveillance**, de **tolérance** et de **respect** concernent toutes les personnes, quelle que soit leur place au sein de l'association.

L'équité suggère qu'au-delà de l'**égalité**, il s'agit de déployer tous les moyens qui permettent de bâtir l'ambition d'un accès pour tous aux droits et à la réussite.

L'hédonisme est une valeur qui soutient l'intention de laisser s'épanouir le plaisir de grandir, d'aller à l'école, de travailler, d'avoir une vie stimulante.

L'association définit également son action en appui sur **le maintien de la sécurité pour tous**, en balisant les expérimentations pour que la santé physique et psychique soient garanties au mieux.

Enfin, **l'universalisme** fait partie des valeurs retenues pour soutenir l'action de l'Association dans les années à venir. L'universalisme désigne « **la compréhension, l'estime, la tolérance et la protection du bien-être de tous** ». L'universalisme intègre les valeurs de justice sociale, d'unité avec la nature, de sagesse, de paix dans le monde, d'égalité (Définition de Schwartz).

Le Conseil d'Administration rappelle les valeurs de **neutralité** et de **laïcité** défendues par l'association depuis sa création.



LES MISSIONS ET MOYENS

L'APEI du Libournais remplit, par délégation et agréments, une mission d'intérêt général. Ainsi, elle se réfère aux Politiques Publiques qui réglementent l'action sociale et médico-sociale fixées dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (le CASF).

Elle est agréée et financée par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil départemental de la Gironde, pour gérer :

DES STRUCTURES «ENFANCE»

IME Saint-émilion (90 places dont 56 places en Semi-internat, 34 places d'Internat / 40 du fait des temps séquentiels)

L'Institut médico-éducatif accompagne des enfants dans le développement de l'autonomie, les connaissances, les savoir-faire, la socialisation et leur intégration dans tous les domaines de la vie.

MEMS Saint-Médard-de-Guizières (10 places)

La maison accompagne les enfants en situation de handicap et relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

SESSAD de l'APEI du Libournais (18 places)

Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile accueillent des jeunes porteurs d'un handicap mental et leur proposer une prise en charge adaptée visant à soutenir leur évolution, (principalement en milieu ordinaire).

SESSAD PRO pour les 16-25 ans (8 places)

Un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile organise des accompagnements individuels et des ateliers collectifs d'apprentissage à l'autonomie (logement, alimentation, hygiène, communication, déplacement...). En 2024 il a fusionné avec le Sessad.

DES STRUCTURES D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

ESAT de la Ballastière (110 places)

Esat les ateliers du Breuil (75 places)

Les Établissements et Services d'Aide par le Travail proposent des ateliers à caractère professionnel : espaces verts, sous-traitance, prestations en entreprise et menuiserie.

Restaurant Papilles et papillons

Le restaurant inclusif qui propose une restauration gastronomique tout en formant des personnes au service en salle, situé à Libourne.

DES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE

Foyer de la ballastière (42 places dont 31 en foyer d'Hébergement, 1 en accueil temporaire et 10 en Foyer Occupationnel)

Foyer Labarthe (15 places dont une en accueil temporaire)

Les foyers d'hébergement accompagnent les personnes dans leur quotidien et leur vie sociale.

STP / COJ du Libournais (16 places en STP ou COJ en fonction des besoins)

Les STP (Service d'Accueil à Temps Partiel) et COJ (Centre Occupationnel de Jour) proposent des activités à visée éducative par le biais d'ateliers permettant d'apprendre ou de maintenir les gestes professionnels, les comportements sociaux indispensables au travail en ESAT et dans la vie quotidienne.

SAVS (20 places)

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale accompagne des personnes handicapées à leur domicile dans le cadre de leur vie quotidienne et de leur intégration sociale.

Un agrément d'intermédiation locative, pour 5 ans, qui permet de gérer les attributions de logements sociaux et de prendre en compte les personnes en situation de handicap intéressées par ce type d'habitat (sur le projet de logements en centre-ville de Libourne).

LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES, LEURS BESOINS ET LEURS ÉVOLUTIONS

MISSION DE L'APEI DU LIBOURNAIS :

« L'APEI du Libournais accueille et accompagne des personnes avec déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés, handicapées psychiques stabilisées et des personnes porteuses de TSA (troubles du spectre de l'autisme) »¹, des enfants et adolescents ; des adultes pour leur vie professionnelle et/ou pour leur vie sociale.

PLUS PRÉCISÉMENT... :

- Des **enfants et adolescents** avec des niveaux de déficience variables, avec ou sans troubles associés (Troubles neurodéveloppementaux et troubles du comportement détaillé en annexe).
- Des **jeunes en situation complexe**, présentant des difficultés multiples, pour certains, considérés dans une « situation critique », et pour 40% des accueils, des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (l'ASE).
- Des **adultes ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)** du fait de la déficience intellectuelle ou de troubles psychiques, avec des capacités et un projet personnalisé en milieu protégé ou ordinaire.
- Les **adultes en situation de handicap, avec déficience intellectuelle et/ou troubles psychiques** sont également accompagnés dans leur vie sociale. Le pôle hébergement accompagne une grande diversité de personnes avec des niveaux de déficience et de troubles variables et évolutifs.

LES BESOINS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES :

L'évaluation des besoins, croisée avec les attentes de chaque personne et de son entourage, permet de déterminer un parcours de vie. Elle s'appuie notamment sur la nomenclature Serafin (une nomenclature des besoins et des prestations proposées aux personnes en situation de handicap, publiée par la CNSA –Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie- pour donner un langage commun à tous les acteurs).

- **Sur le Pôle Enfance** : Les besoins, au regard de la multiplicité des problématiques, couvrent l'ensemble de la nomenclature Serafin. Les **jeunes en situation complexe, particulièrement vulnérables du fait de leur situation de handicap et de la sévérité des troubles associés**, ont des besoins en matière de scolarité, d'accompagnement médico-social adapté, de soins, et dans certains contextes, de relais en protection de l'enfance.
- **Sur le Pôle Hébergement et Vie Sociale** : L'APEI du Libournais accompagne les **besoins de développement du bien-être et du lien social**. Elle accompagne également des personnes en situation de handicap vieillissantes, avec besoin de mettre en place des ressources extérieures pour répondre à l'ensemble des besoins qui émergent. L'association constate que les besoins des personnes vieillissantes mais aussi de personnes jeunes, pas encore suffisamment matures pour entrer à temps plein en ESAT, ne sont pas pourvus. L'APEI du Libournais fait aussi face à beaucoup de demandes de logements autonomes auxquelles elle a aujourd'hui des difficultés à répondre.



1. Description du public dans le rapport CREAI de 2021



- **Sur le Pôle travail** : l'APEI du Libournais identifie le besoin d'accompagner les parcours, les jeunes à l'entrée dans la vie professionnelle et les travailleurs vieillissants en préparation de la retraite. Il y a besoin d'aménager les postes de travail pour que chacun puisse travailler à son rythme. Par rapport aux besoins de tutorat, elle constate un intérêt de la pair-aidance. Ce sont les **besoins de travailler, d'aller au travail, et de progresser dans sa vie professionnelle** qui sont accompagnés sur ce pôle.

De façon générale, l'association répond à de multiples besoins :

- Les **besoins de prévention santé**,
- Les **besoins d'adaptation** (de la scolarité, des apprentissages, des postes de travail, ...),
- Les **besoins d'autonomie**,
- Les **besoins pour la participation sociale, pour accéder à ses droits, ...**

Au sein de l'Association, **on constate des listes d'attente sur nos établissements et des besoins conséquents sur le territoire**. Exemple : 200 enfants en attente de places adaptées, 30 enfants sans solutions... Cela renforce la nécessité de créer des établissements ou services spécialisés.



ZOOM SUR

LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES :

- **Sur le Pôle Enfance : une transformation est en cours** du fait de l'évolution des jeunes accompagnés et des Politiques Publiques. L'IME a tendance à se spécialiser dans les publics en situation complexe, avec de plus en plus de troubles associés (épilepsie sévère, troubles de l'autisme, ...) ; le SESSAD accompagne tous les jeunes qui peuvent bénéficier de la dynamique inclusive. La Maison d'Enfants Médico-Sociale (MEMS) répond aux besoins non pourvus de 10 jeunes dont la situation appelle des offres médico-sociales et de protection de l'enfance. Les changements dans le secteur de l'enfance transforment aussi, petit à petit, les publics qui arrivent dans les secteurs adultes.
- **Sur le Pôle Hébergement et Vie Sociale : les attentes sont très différentes entre les personnes qui demandent plus d'autonomie et celles qui ont besoin de plus d'accompagnements éducatifs voire de soins**. De plus en plus de personnes souhaitent des logements autonomes mais nous avons un besoin grandissant d'hébergement avec services pour les personnes les plus dépendantes, adultes comme vieillissantes. Récemment, le SAVS accompagne aussi des personnes qui ne travaillent pas.
- **Sur le Pôle Travail, de nouveaux publics arrivent** : des jeunes venant d'IME et présentant des troubles associés plus importants (TSA, ...) et des personnes ayant fait des essais infructueux dans le milieu ordinaire – l'ESAT doit donc se repositionner et se réinventer en fonction de situations plus complexes et hétérogènes. Il doit également développer l'accompagnement des personnes qui désirent aller travailler dans les entreprises ordinaires.



LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

Outre les missions qu'elle remplit, en cohérence avec ses valeurs et au regard des besoins qu'elle identifie, l'APEI du Libournais est aussi force de proposition pour développer des politiques d'accompagnement innovantes, avec de nouvelles prestations.

À horizon 2030, elle souhaite développer l'autodétermination des personnes qu'elle accompagne et la valorisation des rôles sociaux, comme postulats de base.

LA PARTICIPATION SOCIALE



DÉVELOPPER, ACCOMPAGNER, FAVORISER LA PARTICIPATION SOCIALE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

- Développer des **plateformes ressources communes** au sein de l'Association pour favoriser la participation sociale des personnes accompagnées,
- Organiser **une veille sur l'émergence de nouveaux dispositifs** locaux ou nationaux facilitant la participation sociale,
- Développer les **espaces de rencontre, avec des temps d'échange**,
- Adapter les **outils institutionnels** pour favoriser la participation des personnes accompagnées,
- Accompagner les personnes dans leur **parentalité** (congé maternité, paternité, rendez-vous médicaux ...),
- Favoriser les **partenariats** avec les associations sportives et culturelles en milieu ordinaire et augmenter la participation aux événements et festivités des villes où l'association est présente.

OUVRIR LA SOCIÉTÉ AU MONDE DU HANDICAP

- Mettre en relation **dès le plus jeune âge** pour rassurer/former la société de demain au handicap,
- Rassurer, informer et sensibiliser les entreprises, partenaires et instances politiques et développer **une communication associative dédiée**,
- **Faire entendre la voix de l'association et des personnes accompagnées** auprès des instances politiques,
- Participer à la **formation des agents d'accueil** dans les principales administrations (impôts, police, mairie, sous-préfecture, ...),
- Continuer à développer **des projets en milieu ordinaire** (aller chez et recevoir avec des opérations portes-ouvertes, des échanges entre structures et institutions ...).

DONNER L'EXEMPLE

- Ouvrir **la gouvernance** de l'association aux personnes accompagnées.



RESPECTER LE PRINCIPE D'AUTODÉTERMINATION COMME LIGNE DE CONDUITE DE L'ASSOCIATION

- Développer la **formation / information** pour les professionnels et les bénévoles associatifs,
- Permettre **l'accueil et l'accompagnement** des diversités dans un cadre sécurisant non intrusif dans lequel la prise de risque est autorisée mais maîtrisée,
- Créer **un comité de réflexion éthique inter-pôles** sur la question de l'autodétermination avec un référent dédié,
- Se former à la méthode **Facile A Lire et à Comprendre** pour créer en interne des documents adaptés favorisant la compréhension,
- Soutenir et accompagner les **expérimentations** en milieu ordinaire.

LES VALEURS SOUTENUES

Justice sociale

Accéder aux dispositifs de droit commun.

Bienveillance et Solidarité

Favoriser la solidarité afin d'affronter les difficultés ensemble grâce aux compétences de chacun.

Respect

Ne pas être stigmatisé.

Conformité

Respecter les codes sociaux, développer des valeurs de politesse/discipline.

Sécurité

Maintenir un cadre dans l'accès au dispositif de droit commun.

Hédonisme

Se faire plaisir, participer à des activités de loisir.

Liberté, Autonomie et Autodétermination

Être libre de choisir ses activités, son mode de vie et d'occuper son temps libre.

Inclusion

Favoriser la connaissance et la reconnaissance de chacun au sein de l'espace public.

L'INCLUSION SCOLAIRE

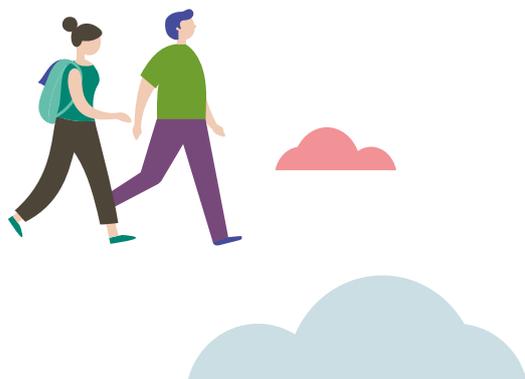


DONNER LA POSSIBILITÉ AUX ENFANTS ACCOMPAGNÉS D'ACCÉDER AUX APPRENTISSAGES SCOLAIRES EN FONCTION DE LEURS BESOINS ET CAPACITÉS

- Offrir **un panel de solutions** allant de l'école ordinaire jusqu'à l'institut spécialisé afin que chaque jeune puisse être accueilli selon ses besoins et attentes,
- Assurer **l'inclusion scolaire** dès la petite enfance,
- Créer **une UEE** (Unité d'Enseignement Externalisée), dans une école du territoire et avec des moyens adaptés,
- Développer **les liens et le partenariat** entre les différentes structures d'enseignement et les différents secteurs (SMS, EN, agriculture ...).

DONNER LA POSSIBILITÉ AUX PERSONNES ACCOMPAGNÉS D'ACCÉDER AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

- Développer **un accueil de loisir** et **un accueil périscolaire** au sein du pôle Enfance,
- Développer les **partenariats** qui facilitent l'accès à l'accueil de loisir et périscolaire de droit commun aux personnes accompagnées.



OUVRIR LA SOCIÉTÉ AU MONDE DU HANDICAP

- Favoriser **les échanges et les accueils** entre milieu ordinaire et protégé,
- Participer à **la formation des enseignants** de l'école ordinaire,
- Accompagner les **enseignants** dans leurs difficultés en coordination avec les psychologues scolaires,
- Sensibiliser les **jeunes scolarisés** en milieu ordinaire à la question du handicap,
- Proposer **des ateliers et séjours communs** pour favoriser la rencontre,
- Être **présents** sur les salons étudiants pour présenter les métiers du handicap. Se rapprocher des écoles de formation.

DONNER L'EXEMPLE

- Créer **une classe « ordinaire »** au sein de l'IME,
- Accueillir des **stagiaires** (collèges, lycée...)

LES VALEURS SOUTENUES

Équité

avec des accompagnements adaptés,

Réussite, Liberté, Conformité et Universalisme

permettront de partager le même environnement.

Tolérance et Respect

avec la prise en compte des logiques différentes.

L'INCLUSION PAR LE TRAVAIL



DONNER LA POSSIBILITÉ AUX PERSONNES ACCOMPAGNÉES D'ACCÉDER À L'EMPLOI EN FONCTION DE LEUR DEMANDE

- Développer la **polyvalence**,
- Développer **la démarche et les parcours** d'insertion au sein des différents établissements,
- Étudier **les besoins du territoire en termes de métiers** (vigne, entretien des locaux, tourisme ...) et développer des ateliers en conséquence, dans la continuité des apprentissages de l'IME,
- Créer un **service d'emploi accompagné**.

PERMETTRE AUX PERSONNES ACCOMPAGNÉES D'ACQUÉRIR UNE RECONNAISSANCE SOCIALE EN LIEN AVEC LE TRAVAIL ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Favoriser les parcours en **formation diplômantes** (adaptées ou de droit commun, RAE),
- Adapter le fonctionnement des ESAT à la mise en œuvre du décret de transformation des ESAT afin de développer des **parcours d'intégration vers le milieu ordinaire** et donner les mêmes droits.

OUVRIR LE MONDE DU TRAVAIL AU MONDE DU HANDICAP (ET INVERSEMENT)

- Organiser **des journées portes ouvertes** plus fréquentes,
- **Inviter les étudiants et clubs d'entreprise**,
- Sensibiliser les entreprises sur le fonctionnement de l'ESAT, **changer les regards**,
- Démarcher les **employeurs** du secteur,
- Mettre en avant les aides financières et rassurer sur l'**accompagnement proposé** lors du recrutement d'un travailleur en situation de handicap. Former les tuteurs et le personnel en entreprise,
- Être présent dans **les forums** sur l'emploi,
- Développer les communications sur **les réseaux sociaux**,
- Refaire le **site internet** de l'association,
- Créer et développer **des espaces de coworking** (travail partagé) ouverts à tous.

DONNER L'EXEMPLE

- Lister **les postes en interne** susceptibles d'être occupés par des personnes en situation de handicap et organiser des recrutements,
- Ouvrir un **restaurant**,
- Former à **l'autodétermination**.

LES VALEURS SOUTENUES

Ambition et Audace

Faire le choix de travailler sur un moment de vie, pour travailler dans tous domaines, mêmes ceux où l'on n'est pas attendu.

Sécurité

Sécurisation des revenus pour les personnes à temps partiels et une aide à la gestion de son budget par le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, ...

Autodétermination dans le projet individuel

Choisir son travail et son rythme.

Respect

Entente et écoute de la personne accueillie, en lien avec l'Autodétermination.

Pouvoir et Succès

Reconnaissance par le travail, des objectifs de réussite et de développement des compétences.

Plaisir et Stimulation

Prendre plaisir dans son travail et se sentir stimulé par l'ouverture vers le milieu ordinaire.

Tolérance

Les personnes ne travaillent pas aux mêmes rythmes et n'ont pas les mêmes compétences.

Bienveillance et Solidarité par les professionnels et un esprit d'entraide et de pair-aidance, entre travailleurs.

Équité

Adaptation des postes de travail.



LE RÉPIT, LE REPOS



POUR LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

- Créer un **service d'accueillants familiaux**,
- Proposer des **accueils courts** (famille d'accueil relais),
- Proposer des **séjours de rupture** (association partenaires...),
- Proposer des **stages dans d'autres centres**, pour changer de lieux, de type d'activité...,
- Renforcer **les propositions de transferts**,
- Créer **un centre** proposant des séjours adaptés,
- Organiser **un accueil de fin d'après-midi** pour les enfants d'Institut Médico-Éducatif dont les parents travaillent,
- Créer des places à vocation de répit sur le centre occupationnel de jour (COJ),
- Créer des **chambres d'accueils temporaires ou d'urgence** dans les foyers d'hébergement,
- Garantir le **suivi médical pendant les vacances** en famille,
- Laisser les personnes en Etablissement de Service et d'Aide par le Travail **choisir leurs dates de vacances**.

POUR LES FAMILLES

- Proposer des **séjours de rupture**,
- Sensibiliser les lieux de droit commun à l'accueil des personnes en situation de handicap,
- Développer la qualité des partenariats avec les lieux d'information et d'aide aux démarches.



LES VALEURS SOUTENUES

Bienveillance et Indulgence

Reconnaitre le besoin et le droit de chacun à un moment de repos ou de répit.

Respect

Respecter les besoins de chacun, le pouvoir d'arrêter en cas de besoin, de s'accorder la possibilité et le droit de ne rien faire. Ne pas juger les comportements et les choix.

Sécurité et Santé

Bénéficier d'espaces et de temps pour se ressourcer physiquement ou mentalement.

Hédonisme

Profiter, prendre plaisir à ne rien faire, à se reposer ou faire ce qui plaît.

Liberté et Autonomie

Savoir et pouvoir décider de s'arrêter en cas de besoin, faire ses propres choix de vie.

POUR LES PROFESSIONNELS

- Donner la possibilité d'un **répit** après un moment difficile au travail,
- Poursuivre la **dynamique de mobilité** interne afin de prévenir ou traiter l'usure professionnelle,
- Proposer des séances par **des psychologues externes pour les professionnels** ayant subi une forte agression,
- Poursuivre les **séances d'analyse de pratiques**,
- Proposer des **salles de pause calmes** pour se ressourcer,
- Mettre en place des équipements sportifs pour **renforcer l'esprit d'équipe**.

LE VIEILLISSEMENT



DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉPENDANCE LIÉE À L'ÂGE

- Créer un **projet d'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes** (Personnes Handicapées Vieillissantes) pour le territoire en lien ou non avec les autres associations du territoire,
- Créer un **Foyer d'Accueil Médicalisé**,
- Développer notre Service d'Accompagnement à la Vie Sociale avec **des places pour personnes handicapées vieillissantes**,
- Créer un partenariat avec un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes pour développer une unité Personnes Handicapées Vieillissantes,
- Développer des partenariats avec le Service de Soins Infirmiers A Domicile (**SSIAD**) et Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (**SAAD**) de territoire. Organiser le maintien à domicile,
- Créer un **service d'accueillants familiaux**.

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DE L'ACCOMPAGNEMENT DU VIEILLISSEMENT

- **Former les professionnels** au vieillissement des personnes accueillies,
- **Partager les expériences et initiatives** avec d'autres structures.



ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL

- Développer des partenariats territoriaux pour proposer des activités occupationnelles, (associations, secteur du grand âge ...),
- Organiser le suivi des activités sociales à la retraite,
- Se coordonner avec le Groupe d'Entraide Mutuelle de Saint-Seurin-sur-l'Isle et celui de Libourne,
- Développer un **accueil de jour** « Personnes Handicapées Vieillissantes » sur le pôle hébergement et vie sociale,
- Inclure les Personnes Handicapées Vieillissantes dans des accueils de jour d'EHPAD.

LES VALEURS SOUTENUES

Vigilance santé (physique et mentale)
suivi médical et paramédical par le Service de Soins Infirmiers et d'Aide à Domicile,

Hédonisme
en lien avec la créativité,

Autonomie
assurer un maintien dans la vie quotidienne

Créativité
proposition d'activités et de partenariat,

Respect
dignité de la personne vieillissante,

Liberté
de choix de son lieu de vie,

Bienveillance / Indulgence / Sagesse

L'HABITAT INCLUSIF



DONNER LA POSSIBILITÉ AUX PERSONNES ACCOMPAGNÉES D'ACCÉDER À UN LOGEMENT RÉPONDANT À LEURS ENVIES, BESOINS ET MOYENS DANS UNE DYNAMIQUE INCLUSIVE

- Permettre **la vie ordinaire** dans un habitat de droit commun,
- Créer **des lieux d'habitation** favorisant l'inclusion et le partage social,
- Proposer un panel d'offres selon les différents types de handicap,
- Développer les services en lien avec **l'habitat inclusif** pour répondre aux différents besoins,
- Investir dans **le foncier**. Acquérir de nouveaux terrains pour construire des habitats novateurs partagés,
- Faire connaître aux personnes accompagnées et leurs familles leurs droits.

OUVRIR LA SOCIÉTÉ À LA QUESTION DU HANDICAP

- **Lutter contre la discrimination à la location.** Changer les regards et les pratiques. Rassurer, communiquer, **informer** sur les « success stories »,
- Organiser **une mixité** (sociale, générationnelle...) dans l'habitat.



DONNER L'EXEMPLE

- **Créer et gérer** des résidences et habitats partagés,
- Organiser **la pair-aidance**,
- Créer des logements avec des espaces communs, animations et services communs.

FAVORISER L'AUTODÉTERMINATION

- Considérer **le choix des personnes**,
- Donner **le droit d'avoir un animal**.

LES VALEURS SOUTENUES

L'autodétermination

Souhait de la personne, son choix de mode et de lieu de vie,

Solidarité, Tolérance et Bienveillance

Développer le soutien entre les personnes qui habitent sous le même toit et lutter contre l'isolement,

Hédonisme

Favoriser l'ouverture à d'autres univers,

Autonomie, Sécurité, et Stimulation

Favoriser l'entraide entre personnes différentes...

ANNEXES

ANNEXE 1

L'HISTOIRE DE L'APEI DU LIBOURNAIS DÉCRITE DANS LE PRÉCÉDENT PROJET ASSOCIATIF

Au cours des années 1960, quelques familles commencèrent à se préoccuper de l'avenir de leur enfant. **Après bien des démarches et des recensements de plus en plus précis, ces familles se regroupèrent en association et œuvrèrent afin qu'existent des Établissements apportant l'aide et l'Éducation auxquelles leur enfant pouvait légitimement prétendre.**

Le 21 décembre 1967, l'Association des Parents et Amis d'Enfants Inadaptés du Libournais était créée. Le 4 novembre 1968, grâce aux efforts de tous ces Parents, s'ouvrait **le premier Établissement : l'Eau Vive, un Institut Médico-Éducatif accueillant 30 enfants** en Institut Médico-Pédagogique **et 16 adolescents** en Institut Médico-Professionnel. Décuplant l'énergie de tous, ce premier succès entraînait d'autres réalisations.

Le soutien du Maire de Libourne Robert Boulin, alors Ministre de la Santé, facilita la création et l'ouverture le 5 novembre 1973 du **Centre d'Aide par le Travail (CAT) - Foyer de La Ballastière**, d'une capacité d'accueil de 60 personnes dont 30 en Hébergement.

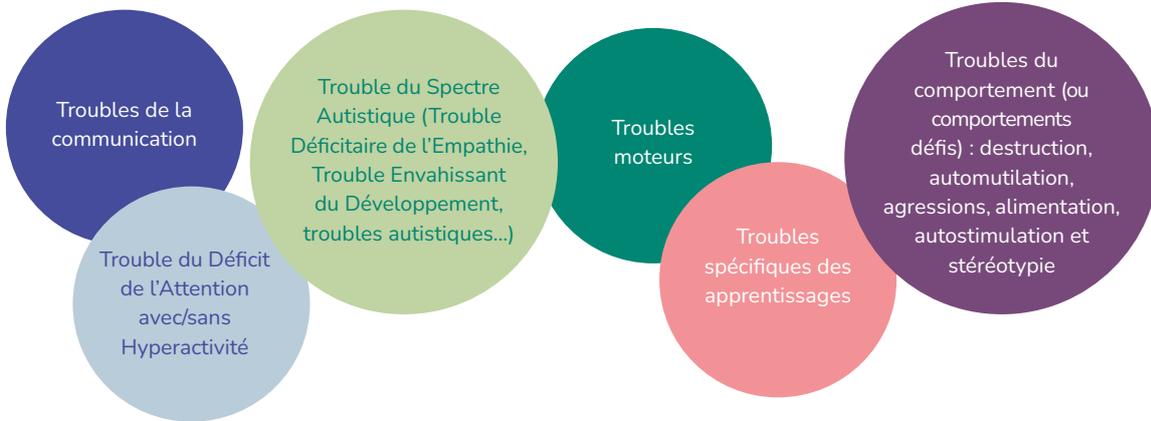
Le 5 janvier 1975, l'Institut Médico Éducatif de Saint-Émilion remplaçait celui de l'Eau Vive, avec une capacité de 120 personnes.

Depuis, des **extensions du CAT, devenu Établissement d'Aide par le Travail (ESAT)**, ont porté l'agrément à 185 personnes accompagnées, l'agrément de l'Institut Médico-Éducatif a été réduite à 94 places, le Foyer a été étendu à 40 places, un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale a été créé, ainsi qu'**une Résidence** de 12 places à Coutras le 1^{er} février 1998. Au dernier trimestre 2001 s'ouvrait **le SESSAD** (Service d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile) et enfin **le Service d'Accueil à Temps Partiel** du Libournais ouvrait ses portes en 2009.

ANNEXE 2

DÉFINITIONS À PROPOS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES
PAR L'APEI DU LIBOURNAIS

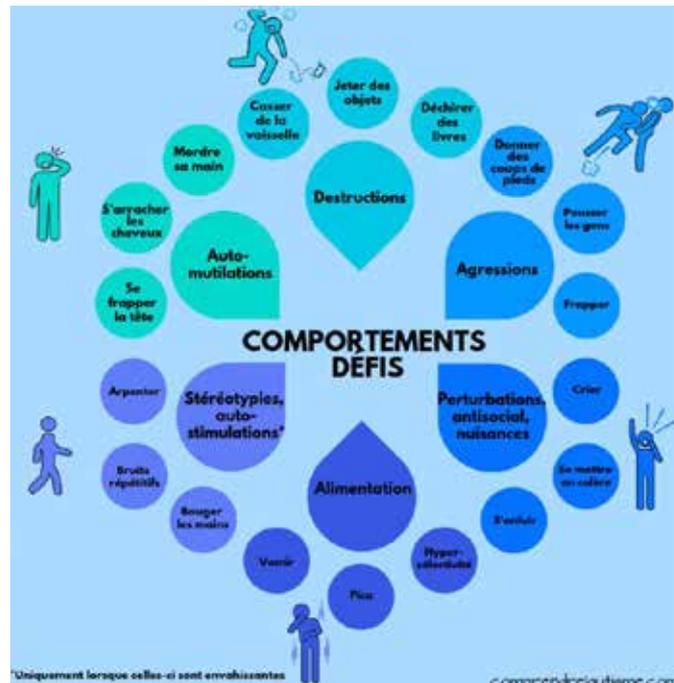
LES TROUBLES ASSOCIÉS



LES TROUBLES DU
NEURO-DÉVELOPPEMENT



LES TROUBLES DU COMPORTEMENT



LES PERSONNES EN SITUATION COMPLEXE :

Aujourd'hui, le pôle enfance accompagne beaucoup de jeunes en situation complexe ou en « Situation critique » au sens de la circulaire N° DGCS/SD3B/CNSA/2013/381 du 22 novembre 2013.

Il s'agit de situations :

« Dont la complexité de la prise en charge génère pour les personnes concernées des ruptures de parcours : des retours en famille non souhaités et non préparés, des exclusions d'établissement, des refus d'admission en établissement ;

Et dans lesquelles l'intégrité, la sécurité de la personne et/ou de sa famille sont mises en cause. »

GLOSSAIRE

ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement	QVT	Qualité de Vie au Travail
APEI	Accompagnement, Partage, Enseignement, Inclusion	RAE	Reconnaissance des Acquis de l'Expérience
ARS	Agence Régionale de Santé	RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance	SAAD	Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles	SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
CFA	Centre de Formation des Apprentis	SEHA	Section Éducative Handicaps Associés
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie	SESSAD	Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
COJ	Centre Occupationnel de Jour	SMS	Service Médico-Social
CVS	Conseil à la Vie Sociale	SRTH	Structure Représentative des Travailleurs Handicapés
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes	SSIAD	Service de Soins Infirmiers À Domicile
EN	Éducation Nationale	STP	Service à Temps Partiel
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail	TSA	Troubles du Spectre Autistique
FALC	Facile à Lire et À Comprendre	UEE	Unité d'Enseignement Externalisée
GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle	TDAH	Trouble du Déficit de l'Attention avec/sans Hyperactivité
IME	Institut Médico-Éducatif	TDE	Trouble Déficitaire de l'Empathie
JPO	Journée Portes Ouvertes	TED	Troubles Envahissant du Développement
MAD	Mise À Disposition		
MEMS	Maison d'Enfants Médico-Sociale		
PHV	Personnes Handicapées Vieillissantes		

COMITÉ FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR L'INCLUSION ET LA PARTICIPATION SOCIALE (CFQIPS)

LES INTERVENANTS DU CFQIPS :

Christian TESSIER
Christophe GREIS
Alexandra THYRARD
Valérie GROYER

LES PARTICIPANTS :

PARIS Natacha, SIMARD Delphine, JANIN Virginie, GRIFFET Mélanie, BOURRET Elise, VALLES Christelle, REBIERRE Stéphanie, SOULARD GOLLOD Claire, BAILLON Loïc, HOLLE Anaïs, LAPEYRE Valérie, CERDEIRA Anne Emmanuelle, PIVERT Sonia, SOULAT Caroline, FORTAGE Vanessa, FERRET Jean Guy, PASQUIS Philippe, RERAU Nicolas, MENJEON Nathalie, PEAULT Claire, REBEYROL Lucie, PION Julien, LAVEAU Patrick, CASTAING Bernard, JOACHIM Mickaël, GRANDJEAN Etienne, TRIQUET Joëlle, BALCELLS Céline, FRANCO Bernardina, BOUCRY Amandine, OULES Laurent, CAVALIE Quentin, ANGOT Lionel, BENEDETTI Hugues, GABARROS Josiane, BOBINEAU Catherine, MOISEAU Martine, ROQUE Christine, RENAUD Pascaline, JOUCLARD Alain.

Responsables de la publication :

Hugues Benedetti, Président
Lionel Angot, Directeur Général
Laurent Oulès, Responsable QHSE et Communication

Imprimeur :

Imprimerie à Réaction à Eysines (33)
Imprimé sur papier PEFC

Direction artistique et mise en page :

atelier v1 / Libourne / Nelly Soustre

Crédits photos : APEI du Libournais, istockphoto

Date : 2023



Siège :
1 bis lieu-dit Jaugueblanc
33330 SAINT-ÉMILION
accueil@apeilib.fr
tél. : 05 57 51 27 26

www.apeilib.fr

  **@apeidulibournais**

 **@apeilibtv**

ASSOCIATION AFFILIÉE
À L'UNAPEI RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE